Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le
ID : 033-253306310-20210323-2021_02_07-AR

*EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE*

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre :
Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le 23 mars à 09h30**

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, le mardi 23 mars 2021 à en visioconférence.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Loïc GIRARD, Mme Ghislaine GUILLEN, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Sandrine DERVILLE, Mr Jean-Jacques CORSAN, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Etait excusé avec procuration : Mr Dominique FEDIEU

Etaient aussi présents : Mme Isabelle PREVOST, Mme Elodie LIBAUD, Mme C. GUILLAUD, Mme Nathalie BRICHE.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Jacques CORSAN

## Délibération N°2021-02-07 – Affectation du résultat 2020 – Budget annexe SAGE EAU

*Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;*

*Constatant que le compte administratif fait apparaitre un déficit de fonctionnement de 144925.04€ ;*

Après discussion et à l'unanimité, le comité syndical décide :

Article unique : d'affecter le résultat comme suit :

**Résultat de fonctionnement**

| | |
|---|---|
| A Résultat de l'exercice : | -154 309.79€ |
| B Résultats antérieurs reportés : | +9 384.75€ |
| **C Résultat à affecter = A+B** | **-144 925.04€** |

- de reporter à l'article D002, le déficit en fonctionnement de : **-144 925.04€**

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2021

***La Présidente***
**Pascale GOT**

Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
SMIDDEST
12 rue Saint Simon
33390 BLAYE

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.